

Unieux, le 8 juin 2018.

Monsieur le Maire à Mmes & MM. les Conseillers municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

LUNDI 18 JUIN 2018 à 18 h 30 Mairie d'Unieux salle du Conseil municipal (2e étage)

ORDRE DU JOUR:

- 1 Décision modificative n°2 Budget 2018
- 2 Transfert de garanties d'emprunt
- 3 Régie périscolaire
- 4 Convention entre la Commune d'Unieux et la Caisse d'Allocations Familiales relative à l'habitat indigne
- 5 Cession de terrains secteur de Combe Blanche
- 6 Demande de subvention pour la rénovation de la Halle des sports Benoît Frachon
- 7 Taxe d'aménagement maintien du taux
- 8 SEDL

QUESTIONS:

Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le VENDREDI 15 JUIN 2018 À 12 H.

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mairie d'Unieux - Place Charles Crouzet - BP 14 - 42240 Unieux Tél. 04 77 40 30 80 - Fax. 04 77 61 87 22 - Mél. mairie-unieux@unieux.fr

NOTES DE SYNTHÈSE

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET 2018

Désignation

Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 7 juin dernier, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 2 de 2018 comme suit :

	VILLE D'UNIEUX			200 government of
Code INSEE	Budgel Commune M14	DM n°2	2018	Complete Complete Communication of the Communicatio

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal DM 2 CONSEIL MUNICPAL DU 18 JUIN 2018

Dépenses

Recettes

(1)

Designation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	7 To 10 To 1			
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00€	0.00 €	0.00 €	85 000.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	9.00.€	85 000.00 €
D-60623-20 : Alimentation	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00€	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-744-01 : FCTVA	0.00 €	0.00€	0.00 €	15 800.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	9.00€	15 800.00 €
R-7581-01 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	15 800.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00€	0.00€	15 800.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	85 000,00€	15 800.00 €	100 800.00 €
INVESTISSEMENT				
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	644 297.94 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	644 297.94 €	9.00.0	0.00 €
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00€	0.00 €	45 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00 €	45 000.00 €
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00€	0.00 €	0.00€	1 427 199.48
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00€	0.00€	0.00€	1 427 199,48 €
D-1312-20 : Régions	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1321-20 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0,00€	0.00 €	20 000.00 €
R-1321-412 : Etat et établissements nationaux	0.00€	0.00€	0.00 €	63 700.00 €
R-1321-422 : Etat et établissements nationaux	0,00€	0.00€	0.00€	62 300,00 €
R-13258-414 : Autres groupements	0.00€	0.00€	0,00€	67 000.00 €
R-1381-414 : Etat et établissements nationaux	0.00€	0,00€	0.00 €	70 000.00 (
R-1383-414 : Départements	0.00€	0.00€	0.00€	40 000.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	323 000,00 €
R-16411-414 : Emprunts en euros	0.00€	0.00€	0.00 €	500 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
D-2041512-821 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-204181-821 : Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00
D-20422-020 : Privé - Bátíments et installations	0.00 €	23 682.66 €	0.00 €	0.00
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	97 682.66 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	25 491.38 €	0.00 €	0.00
D-2184-020 : Mobilier	0.00€	64 338.86 €	0.00 €	0.00

(1) y compris les restes à réalises

42316 Code INSEE

VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14

DM n°2 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal DM 2 CONSEIL MUNICPAL DU 18 JUIN 2018

D.C. S.	Dépenses (1)		Recette	es (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
D-2184-20 : Mobilier	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-2164-212 : Mobilier	0.00 €	5 000.00 €	0,00 €	0.00 €	
D-2184-314 : Mobilier	0.00 €	8 920.40 €	0.00 €	0.00 €	
R-21318-20 ; Autres bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €	
R-21318-824 : Autres bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 00,000 €	
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	113 750.64 €	€ 00.0	100 000.00 €	
D-2313-020 : Constructions	0.00 €	436 248.91 €	0.00 €	0.00 €	
D-2313-022 : Constructions	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-2313-20 ; Constructions	0.00 €	19 704.80 €	0.00 €	0,00 €	
D-2313-211 : Constructions	0.00 €	44 310.03 €	0.00 €	9.00.0	
D-2313-212 : Constructions	0.00 €	19 904.18 €	0.00 €	0.00 €	
D-2313-314 : Constructions	0.00 €	34 798.81 €	0.00 €	0.00 €	
D-2313-321 : Constructions	0.00€	5 099.35 €	0.00 €	0.00 €	
D-2313-411 : Constructions	0.00€	49 846.11 €	0.00€	0.00 €	
D-2313-412 : Constructions	0.00 €	72 080.67 €	0.00 €	0.00 €	
D-2313-414 : Constructions	0.00€	39 634.39 €	0.00 €	0,00 €	
D-2313-421 : Constructions	0.00 €	68 903.54 €	0.00 €	0.00 €	
D-2313-422 : Constructions	0.00 €	264 970.97 €	9.00.0	9 00.0	
D-2313-510 : Constructions	0.00€	13 259.20 €	0.00 €	0.00 €	
D-2313-63 : Constructions	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0,00.€	
D-2313-64 : Constructions	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-2313-823 : Constructions	0.00 €	120 790.82 €	0.00€	0.00 €	
D-23154-814 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	. 0.00 €	45 000,00 €	0.00 €	0.00 €	
D-23154-821 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	224 682.64 €	0.00 €	0.00 €	
D-23154-824 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	7 233.82 €	0,00 €	0.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00€	1 519 468.24 €	0.00 €	0.00 €	
Total INVESTISSEMENT	9.00.0	2 395 199.48 €	0.00€	2 395 199.48 €	
Total Général		2 480 199.48 €		2 480 199 48 E	

(1) y compris les restes à réaliser

Page 2 sur 2

2 - TRANSFERT DE GARANTIES D'EMPRUNT

Le Groupe d'Action logement Néolia a cédé au groupe d'action logement Cité Nouvelle ses logements sur le département de la Loire.

Cette session entraîne le transfert des garanties d'emprunt. Pour la commune d'Unieux, il s'agit de 4 garanties d'emprunt dont le capital restant dû s'élève à 195 914,88 euros. Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces transferts de garanties d'emprunt.

3 - RÉGIE PÉRISCOLAIRE

Afin de faciliter pour les usagers le paiement des repas et des activités périscolaires, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe du paiement en ligne par procédure TIPI (Titres Payables par Internet) ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer avec la Trésorerie de l'Ondaine la convention d'adhésion à TIPI et l'ensemble des documents nécessaires afin de permettre les paiements par prélèvement et par internet par la procédure TIPI régie.

4 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'UNIEUX ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES RELATIVE À L'HABITAT INDIGNE

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose à la commune une convention pour la gestion des procédures relatives à l'habitat indigne en lien avec l'organisme SOLIHA (organisme dépendant de la CAF). Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la passation de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à cet effet à la signer.

5 - CESSION DE TERRAINS SECTEUR DE COMBE BLANCHE

Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 7 juin dernier, par délibération du 30 janvier 2017, le Conseil municipal avait entamé une procédure de déclaration de biens vacants laissés sans maître et il avait été convenu de céder à l'euro symbolique le m², conformément à l'avis des domaines du 23 avril 2017, pour lequel nous avons obtenu une prorogation des parcelles ainsi libérées pour les riverains.

Il est donc proposé au Conseil municipal de céder les parcelles suivantes :

Parcelle A (596 m²) à Mme MOUSSET Julie 57 Cité Combe Blanche au prix de 596 euros.

Parcelle B (282 m²) à Mme JOUVE 68 Cité Combe Blanche au prix de 282 euros.

Parcelle C (1 496 m²) à M. BUGNAZET 17 B rue Élisée Reclus au prix de 1 496 euros.

Parcelle D (1 735 m²) à M. MARTIN Alain 17 C rue Élisée Reclus au prix de 1 735 euros.

Parcelle E (337 m²) à M. ROLLANDET 21 rue Élisée Reclus (FR IMMOBILIER) au prix de 337 euros

Ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous les actes en découlant.

<u>6 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE LA HALLE DES SPORTS BENOIT FRACHON</u>

La Région Auvergne Rhône-Alpes en partenariat avec SEM dans le cadre de la politique de la ville, a décidé, selon des modalités à préciser, de subventionner entre 30 et 40% des projets communaux réalisés avant 2020. Dans ce cadre, il a été établi un dossier permettant la réhabilitation et la requalification de la Halle des Sports Benoit Frachon avec notamment, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la requalification des façades pour permettre l'amélioration des performances thermiques. Il s'agit d'un avant-projet très sommaire pour une somme de 500 000 € HT environ.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce principe et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à cet effet, à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

7 - TAXE D'AMÉNAGEMENT- MAINTIEN DU TAUX

Saint-Etienne Métropole nous demande la fixation du taux de la taxe d'aménagement à compter de l'année 2019. Il est proposé au Conseil municipal de décider de ne pas modifier le taux existant malgré les pertes de ressources communales et les menaces qui pèsent sur les finances communales.

8-SEDL

La commune d'Unieux est actionnaire de la SEDL, son Conseil d'administration a envisagé une fusion avec SEM patrimoniale Loire, il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à cette fusion avec toutes les conséquences légales.

PROCURATION

Fait à UNIEUX,

Signature,